

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET

LUNDI 22 MAI 2017- 19 heures

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Cédric GAVARD, Benoît FALCONNET, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Malvina RIPOLL (départ à 20h30), Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Gerhard WINKLER, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre BIAGGINI

Procuration : Marie-Paule GAILLARD à Jean-Marc BOUCHET,

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Anne Sophie NOLLEAU, bénévole impliquée dans la création de la bibliothèque, présente le projet d'aménagement des locaux. Il est prévu que la bibliothèque propose 1200 livres pour les adultes, 500 livres et 500 albums pour les enfants, et 300 livres destinés aux adolescents. Le souhait des bénévoles impliqués dans ce projet est d'avoir une bibliothèque dynamique, avec des couleurs dynamiques. Un devis pour le mobilier de la salle d'environ 55 m² a été demandé auprès de la société DPC. Un accès handicapé est prévu. La bibliothèque pourrait accueillir des animations pour une trentaine de personnes.

L'ouverture de la bibliothèque nécessite deux personnes, dont une obligatoirement qualifiée. La bibliothèque va fonctionner avec deux bénévoles sur un total de 5H glissantes sur la semaine, Anne Sophie possédant les qualifications requises.

Le projet se monte en partenariat avec Savoie Biblio. Cette structure prête du matériel pour des animations, des expositions, des livres, et propose des formations.

M. le Maire remercie les bénévoles pour leur implication.

Madame Marie-Pierre BIAGGINI est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

➤ **Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. Jusqu'à présent, les actes sont transmis à la sous-préfecture de Saint Julien en Genevois, ou de Bonneville, en fonction de leur nature. Cette procédure de télétransmission présente plusieurs avantages : réactivité (l'acte est exécutoire immédiatement), économie et écologie (plus de déplacements nécessaires).

Une partie des actes pris par les collectivités territoriales doit faire l'objet d'une transmission aux services de l'Etat pour contrôle de leur conformité à la réglementation nationale.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Cette procédure présente de nombreux avantages :

- Réactivité : la télétransmission est suivie d'un accusé de réception qui donne immédiatement son caractère exécutoire à l'acte.
- Economie et écologie : plus de déplacement à la Sous-Préfecture

En application de cette disposition législative, le décret du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recourt à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet.

Cette convention comprend la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoit notamment :

- La date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Après une consultation dans le cadre du décret n°201-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la société ADDULACT (dispositif S2low) par l'intermédiaire de l'association des Maires a été choisie en tant que tiers de télétransmission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique à partir du 1er juin ;
- De choisir l'opérateur de télétransmission homologué ADDULACT et d'utiliser le dispositif S2low comme support de télétransmission
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. le Préfet de la Haute-Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission, notamment la souscription d'un certificat électronique.

=>adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour l'aménagement d'une bibliothèque à Savoie Biblio**

Dans le cadre de la création d'une bibliothèque, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc au titre du fonds d'aide à l'investissement aux communes, pour l'aménagement des locaux, au maximum du plafond admis.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Convention de voisinage et acquisition d'une bande de terrain mitoyenne au bâtiment du Cercle rural**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été avisé de la vente de la parcelle A 2192, issue de la parcelle A 1584. Cette parcelle jouxte le bâtiment abritant les salles communales du Cercle.

Au vu du peu de retrait par rapport aux limites de l'emprise communale, il apparaît opportun d'acquérir une bande de terrain, ceci afin de limiter les risques de nuisances dues à l'exploitation des salles et d'avoir plus d'amplitude pour des futurs travaux d'extension ou de rénovation.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette cession porte sur une bande de terrain de 1.50m de large, sur toute la longueur du terrain A 2192 (selon le plan joint), sur la base de 120 € le m², selon préaccord avec Mme Mihalic et M. Quatrefages.

=> adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DES ACTIONS

-PEDT : Cédric Gavard rappelle que le Projet Educatif Territorial a été mis en place par chaque commune suite à la réforme des rythmes scolaires. Le Projet Educatif de Villy est élaboré avec la commune de Menthonnex du fait du regroupement pédagogique. Il vient d'être accepté par la Préfecture, avec recommandations.

Le comité de pilotage du PEDT a fait un retour sur l'année écoulée lors de leur dernière réunion : les deux communes sont très satisfaites. Menthonnex souhaite un peu plus de relations entre les différents partenaires, la commune de Villy est très satisfaite, cela a mis de l'animation au sein du village. L'élection d'un nouveau président de la République peut amener toutefois à la remise en cause des rythmes scolaires. Il pourrait alors y avoir une diminution des subventions. La dynamique mise en place dans ce projet ne sera pas perdue, en cas de changement des rythmes scolaires elle pourra être reprise par la halte-garderie. Le CM est partisan pour que l'année scolaire 2017/2018 se fasse comme la précédente.

-Jardins de la Balme : Tout s'est bien passé. La première demi-journée a été consacrée au désherbage. Danielle et Marie-Paule sont ensuite retournées sur le site pour la plantation florale.

-Zones humides : le plan des zones humides, élaboré par l'association ASTERS, pourra être intégré au PLU après approbation du Conseil Municipal.

-Réunion publique le 31 mai : salle du haut, au Cercle, à 19H. Cette réunion concerne les travaux sur les réseaux humides, route de Chez Bedonnet. M. le Maire évoque la dangerosité de cette route, sur laquelle les gens roulent vite. Le Conseil Municipal est favorable à l'étude d'une nouvelle mise en place des ralentisseurs lors des travaux de réfection du revêtement bitumeux.

-Refoulement des eaux usées chez M. BALAND – passage d'Hominal : l'entreprise HOMINAL passera le 23 mai la caméra dans les réseaux afin d'établir un diagnostic du problème de refoulement d'eau pluviale à la requête du propriétaire pour définir d'où vient le problème et à qui imputer les frais.

-Convention Mairie/Cercle : le Maire fait lecture du projet de convention élaborée par la commission Mairie/Cercle. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la teneur.

URBANISME

Depuis le 27 mars dernier, tous les dossiers doivent maintenant être envoyés à la Préfecture pour avis de l'Etat jusqu'à l'approbation du futur PLU. A ce jour, un permis de construire a déjà été refusé par les services de l'Etat.

- Permis de construire :

- M. Mickaël Berthet pour une maison individuelle.
- M. Alain Tissot pour une extension avec garage.

- Déclarations préalables :

- M. Ghislain Banache pour un abri de jardin et un mur de soutènement en plot monté par le pétitionnaire en limite de propriété.
- M. Mathieu Sauvaget : pour la modification de l'emplacement de la porte d'entrée.
- M. Benoît Quatrefages et Mme Anne-Claire Mihalic : ouverture d'une porte fenêtre, velux, changement des volets, porte fenêtre et porte de garage
- Picard Stéphane et Armelle : des travaux de clôture et la pose d'un portail ont été effectués sans autorisation. Il leur sera demandé de régulariser par le dépôt d'un dossier.

POSTULATS

-Planning des élections : il sera transmis par mail après élaboration.

-Artisans et créateurs : M. le Maire propose de recenser les artisans et créateurs de la commune, afin de faire une exposition ou une animation autour de la création. Le CM donne son accord pour qu'une Mairie info soit distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

-Trail : une subvention a été demandée à la Région. Une réunion est programmée avec Pauline Germain le mercredi 7 juin à 18H30 en Mairie, pour la préparation du trail, le Cercle rural sera convié.

INFORMATIONS

-Vol au cimetière : Mme Despierres signale qu'on lui a volé une belle coupe qu'elle venait de mettre sur la sépulture de son mari, le Maire déplore cette incivilité.

-Le prochain bureau de la CCPC aura lieu à Villy le 5 septembre à 19H : tout le Conseil Municipal y est invité.

-Fête de l'école à Villy : avec le directeur nous souhaitons faire la fête des écoles à Villy le 23 juin. La CCPC a donné son accord pour l'utilisation des locaux scolaires, mais pas pour tendre des bâches dans la cour de l'école. Un chapiteau pourrait être réservé à M. Orsier, qui serait mis devant la mairie et servirait à la fête paysanne qui a lieu une semaine plus tard.

-Festival des musiques : une information a été reçue dont le but est de former un comité d'organisation, avec deux personnes bénévoles par commune, pour le festival qui aura lieu en 2019 et de préparer au mieux la logistique.

-HLM Mont Blanc : le bailleur social attend que le délai des recours soit purgé pour commencer les travaux. Le Conseil Municipal se prononce pour l'organisation d'une réunion publique pour informer les riverains dès les plans définitifs approuvés.

-Logo plateau des Bornes : Robert Bizet présente le nouveau logo du plateau des Bornes. Il a été fait gratuitement par une école. Robert Bizet résume les projets en cours, notamment celui de réhabiliter le chemin rural qui va de Villy à Vovray. Il faut prévoir une solution pour traverser les Usses : la solution d'une passerelle suspendue pourrait correspondre ? La mare existante va être réaménagée. RTE possède un service environnement. Le samedi 1^{er} juillet, il y aura restitution du travail des scolaires dans les zones humides du plateau.

-Coupure de courant le 31 mai : Enedis nous informe que des coupures de courant pourront avoir lieu route de Chez Maréchal le 31 mai, entre 8H30 et 12H.

-PLU : le Maire propose que les élus engagent une réflexion sur la conservation des emplacements réservés qui étaient inscrits au POS, ainsi que sur de nouveaux emplacements réservés à définir, pour la protection de haies, de sites remarquables (par exemple, l'oratoire, la cascade de Morges etc ...).

Un emplacement réservé pourrait aussi être mis sur le chemin de Chambeaufond, du pont jusqu'au ruisseau du Vernay tout le long des Usses. Le projet de nouveau plan de zonage élaboré par l'Agence des Territoires est présenté au Conseil Municipal. Le règlement sera envoyé par mail à tous les conseillers pour réflexion et analyse.

QUESTIONS DIVERSES

L'idée d'une rencontre pour échanger entre le Conseil Municipal de Villy et celui de Menthonnex est avancée. Les conseillers souhaitent partager des projets communs : fête de la musique pour les jeunes musiciens des Bornes, activités sportives, initiations ... L'idée doit être concrétisée en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.20

A Villy-le-Bouveret,
le 23 mai 2017
Jean-Marc BOUCHET